

Analyses 2008



La mine : de la survie au développement
des communautés locales

Soutenir les initiatives locales en faveur des
creuseurs du Nord et du Sud Kivu (RDC)

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

La mine : de la survie au développement des communautés locales

Soutenir les initiatives locales en faveur des creuseurs

du Nord et du Sud Kivu¹ (RDC)

Introduction

Dans les provinces du Nord et du Sud Kivu, le principal mode d'exploitation des ressources naturelles minières² – la cassitérite, le coltan, l'or, ... – est aujourd'hui artisanal³. Adultes comme enfants, ils viennent chaque jour extraire les minerais des galeries à l'aide d'outils rudimentaires, dans des conditions dangereuses et, surtout, dans un climat d'insécurité et de violence entretenu par la présence de groupes armés qui contrôlent les sites, leurs alentours et la population locale.

Bien qu'existantes, aucune des réglementations n'est appliquée, ni au niveau de l'exploitation, ni au niveau de l'achat de la production, ni de sa commercialisation sur le marché. Aucun système de redistribution ou de réinvestissement n'est mis en place, les communautés locales n'en bénéficient pas et l'État⁴ perd une partie considérable de ses revenus potentiels.

L'exploitation artisanale des minerais telle qu'elle se pratique actuellement dans les deux provinces du Kivu ne contribue pas au développement de la région, malgré un potentiel important.

Un potentiel de développement mal exploité

Une série de facteurs négatifs sont ressortis de nos entretiens sur place pour expliquer cette situation. Bien entendu, chaque territoire au sein de chacun des Kivus connaît une situation particulière qui ne peut être généralisée, mais nous tentons ici une synthèse des obstacles au développement liés au secteur minier artisanal⁵, qui nous ont semblé plus largement présents du point de vue géographique.

1. L'exploitation artisanale est une activité dangereuse que la loi n'encadre pas

Les sites artisanaux sont exploités de manière anarchique. Aucune norme de sécurité n'est établie et le matériel inadapté. Les éboulements dans les galeries sont fréquents car, nous a-t-on expliqué, les creuseurs descendent souvent trop bas, là où une exploitation rationnelle exigerait de passer à un outillage semi-industriel.

La mine est également dangereuse pour la santé des mineurs. Aucune étude sur l'innocuité des

1 Cette analyse fait suite à une mission de la Commission Justice et Paix qui s'est déroulée du 6 au 23 août 2008 dans les provinces du Nord et du Sud Kivu. La rencontre avec des acteurs civils engagés, des personnes qui travaillent dans le secteur minier, des représentants administratifs des territoires, entre autres, ont donné matière à la réflexion qui suit et aux conclusions que Justice et Paix en tire en termes de soutien à la population et au travail des différentes associations locales actives sur le terrain.

2 La situation exposée ici se centre sur l'exploitation des ressources minières, principalement celles qui ont une forte valeur marchande. Mais des constats très similaires peuvent être faits dans le cas de l'exploitation des ressources forestières et dans la gestion du patrimoine des parcs naturels.

3 Historiquement, l'exploitation artisanale s'est développée parallèlement au déclin des entreprises publiques qui assuraient la production des minerais jusque dans les années 1980.

4 L'État est à comprendre ici comme l'institution et non comme les hommes politiques qui la composent.

5 L'exploitation industrielle des ressources naturelles pose elle aussi une série d'obstacles au développement, notamment à cause de l'inapplication des lois, des fraudes fiscales et des conflits qu'elle déclenche suite à l'octroi de permis sur des concessions sans tenir compte des populations qui y vivent, qui n'ont, elles, pas de titre de propriété légal sur ces terres et s'en voient chassées au profit des entreprises.

minerais n'est réalisée préalablement à la mise en exploitation. Les creuseurs développent des maladies liées à l'inhalation des poussières, aux radiations de certains minerais, mais aussi à l'insalubrité des lieux. Ils ne sont pas les seuls touchés : comme le peu de routes qui relient encore ces sites miniers aux villes, sont pratiquement inutilisables par des véhicules motorisés, ceux qui portent la production sur le dos vers les lieux d'achat sont affectés également.

L'absence d'étude d'incidence sur l'environnement immédiat des sites de creusage génère une pollution des eaux qui, en aval, est utilisée par la population. Les sols connaissent une rapide aridification, car le sable remonté des galeries ne permet ni l'agriculture ni la reforestation. Une fois la mine tarie, aucun plan de réhabilitation de l'environnement n'est prévu. Les creuseurs abandonnent le site et vont chercher ailleurs.

La mine contribue donc à la dégradation de l'environnement et des conditions de vie des populations.

Or, un code minier existe qui organise entre autres le secteur minier artisanal⁶, protège les droits des creuseurs et des populations locales. Aux dires de nos interlocuteurs, il n'est pas encore parfait et certaines incohérences avec le code forestier et la loi foncière créent encore des conflits.

Bien que déjà un outil valable, ce code n'a pas encore de loi d'application. Il n'a pas été diffusé et il n'est donc pas connu par les différents acteurs impliqués de près ou de loin dans l'exploitation minière.

2. La mine rapporte comparativement plus et plus vite que les autres secteurs, mais...

La guerre a détruit le tissu économique et social en RDC. Aujourd'hui, les autres secteurs d'activités n'offrent plus assez d'emploi et les salaires tardent à être payés. Creuser rapporte plus et plus vite : ce qui est extrait de la mine est acheté directement et, malgré le nombre d'intermédiaires, les creuseurs reçoivent de quoi survivre.

Dès lors, les autres secteurs d'activités sont désertés, surtout l'agriculture qui est soumise aux saisons et à l'attente de la récolte avant de pouvoir générer un revenu. Les zones minières connaissent alors un phénomène de pénurie alimentaire, renforcé par l'augmentation actuelle des prix des produits vivriers qui doivent être importés de l'extérieur.

L'attrait de l'argent rapide fait venir en masse les populations vers les sites miniers. La promiscuité est à l'origine d'épidémies. L'éloignement de la famille favorise le désœuvrement. Les jeunes et les enfants quittent l'école pour creuser, mais une fois l'exploitation du site terminée, l'« après-mine » n'ayant pas été préparé, ils réintègrent rarement les lieux d'éducation et rejoignent les enfants des rues. Les adultes perdent leur emploi et leur revenu et la précarité de la vie dans ces endroits se renforce.

3. Des militaires présents dans les régions minières entretiennent un climat d'insécurité permanent

Dans les provinces du Nord et du Sud Kivu, des militaires issus des groupes armés rebelles⁷ mais

⁶ En ce qui concerne l'exploitation industrielle, le code prévoit une série de mesures destinées à favoriser le développement des communautés locales. Par exemple, toute société minière qui veut s'installer sur un territoire doit mettre en oeuvre un plan de développement communautaire (construire ou réhabiliter les routes, les écoles, les hôpitaux, etc...) en faveur de la population locale. Un système de taxes est également prévu dont un pourcentage doit être remis aux communautés locales. Un plan de réhabilitation environnemental est également obligatoire. Mais à ce jour, ces mesures ne sont pas respectées car les lois d'application du code n'ont pas encore été mises sur pied et qu'aucune sanction n'est imposée.

⁷ Les provinces de l'Est de la RDC vivent encore dans un climat de guerre, que se livrent les différents groupes armés,

aussi de l'armée régulière ont pris le contrôle des carrés miniers dont ils se revendiquent propriétaires. Ils contraignent les populations locales à creuser et en récupèrent les bénéfices. L'insécurité qu'ils font régner paralyse les initiatives pour réinstaurer le règne du droit, le retour de policiers pour protéger les civils, le travail d'enquête international, ... tout ce qui pourrait ramener la stabilité. Ils rançonnent les villages en vivres et en biens, commettent de graves violations des droits humains à l'encontre des populations et forcent souvent les habitants à se réfugier dans des camps de déplacés.

Les exactions que commettent ces militaires et l'impunité dont ils bénéficient empêchent tout retour au village, aux champs, et minent à la base les efforts entrepris pour relancer les activités communautaires.

Tous nos interlocuteurs insistent sur le fait que tant que l'insécurité régnera dans les deux Kivus, la paix ne sera pas possible et le développement des communautés restera très précaire.

Les sociétés civiles du Nord et du Sud Kivu se mobilisent

La constante, relevée lors de nos entretiens avec les acteurs des sociétés civiles kivutiennes est la conscience que le noeud du problème réside dans la démilitarisation de la région. C'est à leurs yeux la toute première des actions à réussir, celle sur laquelle repose le succès des autres. Le programme Amani Leo né à l'issue de la Conférence sur la Paix⁸ tenue à Goma en janvier dernier en a fait son objectif prioritaire. Mais les tractations avec les groupes armés sont lentes et difficiles.

De leur côté, les associations civiles des deux Kivus réagissent. Chacune selon sa situation et ses difficultés propres, elles élaborent des projets de reconstruction et de développement communautaire local. Leur priorité est également le retour à la paix par le désengagement des groupes militaires et la fin de l'insécurité. Au-delà de cela, ils insistent de manière assez générale (géographiquement parlant) sur l'importance d'organiser l'exploitation artisanale des sites miniers, de protéger les populations, de faire respecter les droits des creuseurs et enfin d'établir un dialogue avec les autorités publiques à tous les niveaux de pouvoir pour que les mesures prises en termes de développement soient cohérentes avec les besoins des populations et menées effectivement.

Un des exemples entendu est une initiative de dialogue avec les propriétaires militaires des carrés miniers. La société civile locale tente de les convaincre de la laisser jouer son rôle d'intermédiaire entre eux et les creuseurs, de façon à mener des actions de sensibilisation de part et d'autre sur les droits et les devoirs associés à l'exploitation artisanale des minerais et parvenir à une situation plus stable. La part des militaires sur la production de minerais serait conservée, mais la redevabilité incomberait à ces intermédiaires, plus directement aux creuseurs. Ceci dans le but de protéger davantage leurs droits. Ce projet est une tentative très récente, l'avenir nous en donnera les résultats. Quoi qu'il en soit, les autorités provinciales ne voient pas d'un bon oeil l'aspect de compromis de

entre eux (CNPD, FDLR, Mai Mai, Pareco,...) ou contre l'armée régulière (FARDC). Les causes de ces conflits sont multiples, politiques et militaires, mais aussi et surtout économiques (le contrôle des terres et des ressources qu'elles renferment pour financer l'équipement, nourrir les troupes, développer et maintenir les rapports de forces en sa propre faveur, ...). La présence de ces militaires, les exactions qu'ils commettent et leur refus de déposer les armes ou de rejoindre l'armée régulière constituent aux yeux de nos interlocuteurs les principaux obstacles à la paix dans la région.

8 La conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, tenue à Goma a donné lieu, le 23 janvier 2008, à la signature d'un acte d'engagement pour la paix entre les représentants du gouvernement, de la société civile, des différents groupes armés nationaux, et les facilitateurs internationaux tels que l'ONU, l'UE, les USA, la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs).

Suite à cet acte d'engagement, un programme de mise en oeuvre a été élaboré, le programme Amani Leo (la paix maintenant).

cette initiative car la décision officielle prise à Goma est de retirer totalement les militaires des zones qu'ils occupent.

Ensuite, la société civile insiste sur l'importance d'organiser le secteur minier artisanal sur le terrain, en accord avec le code minier et les autorités publiques. L'objectif est de rassembler les communautés d'un même territoire en coopératives et d'élaborer avec elles des conventions collectives de développement local. Un important travail de diffusion et de vulgarisation du code minier sera nécessaire, plusieurs associations nous ont parlé de la nécessité d'une traduction officielle dans les langues locales, de façon à ce que « nul n'ignore plus la loi » et que les droits des creuseurs puissent être défendus plus efficacement⁹.

Un troisième exemple concerne la restauration du lien entre l'exploitation minière, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les actions en ce sens passent par l'organisation de tables rondes pour mener une réflexion de fond avec tous les acteurs concernés, mais aussi par des programmes de réhabilitation des sols devenus infertiles, de formation aux techniques modernes et durables de culture et à l'organisation d'un système d'importation d'intrants (semences améliorées, fertilisants, ...) à faible coût. L'objectif est de relancer la production alimentaire, mais aussi de développer des filières de commerce en insistant sur la réhabilitation des voies de communication pour désenclaver les différentes régions et permettre la circulation des biens et des personnes.

Atteindre les résultats escomptés ...

Les propositions et les actions de la société civile kivutienne rencontrent plusieurs obstacles : l'étendue des territoires à couvrir et la quasi absence d'infrastructures de communication avec les territoires reculés, un faible appui des autorités publiques qui autorisent les ONG à travailler mais entendent difficilement leurs rapports et mises en question, un manque de moyens techniques et financiers et enfin, un besoin de voir renforcées les capacités des associations en matière d'opérationnalisation concrète de leurs projets.

Pour que les ressources exploitées artisanalement dans les Kivus soient gérées en faveur du développement des communautés locales, Justice et Paix soutient et relaie les demandes des sociétés civiles kivutiennes pour :

- la priorité d'un retour de la sécurité ;
- le renforcement des capacités des acteurs engagés dans la société civile ;
- la vulgarisation et l'application rigoureuse des lois ;
- l'instauration d'un dialogue critique et constructif entre les populations et leurs élus.
-

Anne-Sylvie Berck,
Chargée de projets à justice et Paix,
Septembre 2008.

9 Les droits des creuseurs artisanaux doivent être défendus face à l'insécurité provoquée par les militaires, mais aussi par rapport aux entreprises industrielles qui, une fois un permis de recherche en main, sont les uniques propriétaires de la concession et sont en droit d'en chasser les habitants et les creuseurs. La société civile réclame déjà que des enquêtes soient menées pour établir la vacance des terres avant l'octroi des permis et qu'un cadastre mis à jour soit disponible dans les provinces (le seul cadastre existant pour le moment est à Kinshasa)